

Règlement de l'épreuve Bike & Run - Gravelines

Dimanche 29 décembre 2024

Article 1 : Les Épreuves

Les trois courses de Bike & Run se dérouleront au départ à proximité du complexe Maurice Baude, route de bourbourg, 59820 Gravelines, le **dimanche 29 décembre 2024** :

- **Bike & Run Mini Kid 6-9** sur une boucle de 2 km.
- **Bike & Run Maxi-Kid 10-13** sur une boucle de 4 km.
- **Bike & Run XS** : sur trois boucles de 4 km.

Parcours visibles sur <http://www.gravelines-triathlon.fr/bike-run/>

Ces épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Article 2 : Principe du Bike & Run

Le Bike & Run est une course en binôme où les deux coéquipiers alternent entre course à pied et VTT avec un seul vélo :

- **Départ** : Les coureurs réaliseront une boucle et récupéreront leur partenaire en attente dans la zone de vélo avant le départ en commun.
- **Relais libres** : Les coéquipiers peuvent échanger de rôle à leur convenance en respectant les zones interdites de pose (PANNEAU ROUGE = INTERDICTION DE POSE / PANNEAU VERT = POSE LIBRE) sans obligation de rester ensemble tout le long du parcours, sauf aux points de contrôle et à l'arrivée, qu'ils doivent franchir ensemble.
- **Équipement obligatoire** : Chaque participant doit porter un casque homologué (coque rigide et sanglé) pendant toute la durée de l'épreuve.
- **Interdictions** :
 - Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés.
 - Interdiction de monter à deux sur le VTT.
- **Briefing obligatoire** : Tous les participants doivent assister au briefing avant l'épreuve.

Informations sur les Départs et Catégories

Retrait des Dossards

- **B&R XS** : de 8h00 à 9h
 - **B&R Maxi-Kids** : jusqu'à 10h30
 - **B&R Mini-Kids** : jusqu'à 11h15
-

Horaires de Départ, Catégories, Années de Naissance, Distances et Tarifs

9h30 - Course XS

- **Catégories** :
 - Vétérans (1984 et avant)
 - Seniors (1985 à 2004)
 - Juniors (2005 à 2006)
 - Cadets (2007 à 2008)
 - Minimes (2009 à 2010)
 - **Distance** : 12 km (3 boucles)
 - **Tarifs** avant le 27 décembre 22h : 16 € par équipe
 - + 2 € par personne si non licenciés
 - + 4 € si inscription après le 27 décembre 22h
-

11h00 - Course Maxi-Kid

- **Catégories** :
 - Benjamins (2011 à 2012)
 - Pupilles (2013 à 2014)
 - **Distance** : 4 km (1 boucle)
 - **Tarif** : Gratuit
-

11h45 - Course Mini-Kid

- **Catégories** :
 - Poussins (2015 à 2016)
 - Mini-Poussins (2017 à 2018)
- **Distance** : 2 km (1 boucle)
- **Tarif** : Gratuit

Article 4 : Inscriptions

L'intégralité des bénéfices des inscriptions sera reversée aux associations **GROUPE PASCAL** et **SECOURS POPULAIRE**.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- **Non-licenciés FFTRI :**
 - Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, pour une épreuve ayant lieu en 2024, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
 - Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.
- **Licenciés FFTRI :** La licence FFTRI est requise.

Les inscriptions se font directement sur PROLIVESPORT.

Article 5 : Sécurité

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'un équipage utilisant un VTT non conforme aux normes de sécurité (ex. freins défectueux, cadre endommagé). Les organisateurs sont habilités à sanctionner ou disqualifier toute équipe ne respectant pas le règlement.

L'épreuve sera couverte par l'association de sécurité civile ORDRE DE MALTE.

Article 6 : Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera fourni sur le parcours.

Un ravitaillement sera offert à l'arrivée.

Article 7 : Classements

Prolivesport sera notre prestataire de la Chronométrie.

Article 8 : Récompenses

Mise à l'honneur par catégorie pour les 3 courses.

Remise des prix à l'issue des courses dès 12h30.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation à utiliser les images où il pourrait être identifié, dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires pour cette année et les suivantes.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, défaillance humaine, dégradation ou perte de matériel avant, pendant et après la course.

Article 11 : Conditions Générales

L'épreuve se déroulera conformément au cahier des charges de la FFTRI en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de force majeure.

Présentation des Associations Bénéficiaires :

- **GROUPE PASCAL** : Accompagnement des personnes confrontées à des addictions (avec ou sans substance) et de leur entourage.
- **SECOURS POPULAIRE** : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et promotion de la solidarité, en France et dans le monde.